ABALONE TT SAINT MALO
SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE
AU CAPITAL DE 139000 EUROS
SIEGE SOCIAL : 14 BIS RUE DE SAINT MALO
35430 SAINT JOUAN DES GUERETS
978246957 RCS SAINT MALO
Ci-après la « Société »

AFFECATION DU RESULTAT PROPOSEE A L'ASSOCIE UNIQUE DU 5 juin 2026

TROISIEME DECISION
AFFECTATION DU RÉSULTAT DEFICITAIRE

L'associé unique décide d'affecter le résultat déficitaire de l'exercice clos le 31 décembre 2025 d'un montant de -26 678,13 euros au poste « report à nouveau », portant le report à nouveau à un montant de -28 622,21 euros.

DISTRIBUTIONS ANTERIEURES
Par ailleurs, l'associé unique prend acte, conformément aux dispositions de l'article 243 bis du code général des impôts, qu'il a été procédé aux distributions de dividendes suivantes au titre des trois derniers exercices :

Exercice clos le	Revenus éligibles à l'abattement		Revenus non éligibles à l'abattement
	Dividendes	Autres revenus distribués	
31.12.2024			Néant
31.12.2023			Néant
31.12.2022			Néant



ABALONE TT SAINT MALO
SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE
AU CAPITAL DE 139000 EUROS
SIEGE SOCIAL : 14 BIS RUE DE SAINT MALO
35430 SAINT JOUAN DES GUERETS
978246957 RCS SAINT MALO
Ci-après la « Société »

AFFECATION DU RESULTAT ADOPTEE PAR L'ASSOCIE UNIQUE DU 5 juin 2026

TROISIEME DECISION
AFFECTATION DU RÉSULTAT DEFICITAIRE

L'associé unique décide d'affecter le résultat déficitaire de l'exercice clos le 31 décembre 2025 d'un montant de -26 678,13 euros au poste « report à nouveau », portant le report à nouveau à un montant de -28 622,21 euros.

DISTRIBUTIONS ANTERIEURES
Par ailleurs, l'associé unique prend acte, conformément aux dispositions de l'article 243 bis du code général des impôts, qu'il a été procédé aux distributions de dividendes suivantes au titre des trois derniers exercices :

Exercice clos le	Revenus éligibles à l'abattement		Revenus non éligibles à l'abattement
	Dividendes	Autres revenus distribués	
31.12.2024			Néant
31.12.2023			Néant
31.12.2022			Néant

Cette résolution est adoptée par l'associé unique.

Certifié conforme
Le Président,
La société ABALONE FRANCE
Représentée par Madame Nadège LIGNON
.



SAS ABALONE TT SAINT MALO

14 B RUE DE SAINT MALO

35430 SAINT JOUAN DES GUERETS

Dossier financier de l'exercice en Euros
Période du 01/01/2025 au 31/12/2025

Certifié conforme

Nadege LIGNON
Signature numérique de Nadege LIGNON
Date : 2026.11.02 09:50:01 +01'00'

BILAN ACTIF

	ACTIF	Exercice N 31/12/2025 12			Exercice N-1 31/12/2024 17	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net	Euros	%
ACTIF IMMOBILISÉ	Capital souscrit non appelé (I)						
	Frais d'établissement (II)						
	Immobilisations incorporelles :						
	Frais de développement						
	Conces., brevets, licences, marques, procédés, solutions infor., droits et valeurs similaires	4 024.40	3 131.32	893.08	2 234.55	-1 341.47	-60.03
	Fonds commercial						
	Autres immobilisations incorporelles						
	En cours, avances et acomptes						
	Immobilisations corporelles :						
	Terrains						
	Constructions						
	Install. techniques, matériel et outillage indus.						
	Autres immobilisations corporelles	23 005.82	10 850.50	12 155.32	16 953.37	-4 798.05	-28.30
	En cours, avances et acomptes						
	Immobilisations financières (1) :						
	Participations						
	Créances rattachées à des participations						
	Titres immobilisés de l'activité de portefeuille						
	Autres titres immobilisés						
	Prêts	3 180.00		3 180.00	855.00	2 325.00	271.93
	Autres immobilisations financières	3 150.00		3 150.00	3 150.00		
	Total de l'actif immobilisé (III)	33 360.22	13 981.82	19 378.40	23 192.92	-3 814.52	-16.45
ACTIF CIRCULANT	**Stocks et en-cours :**						
	Matières premières et autres approvision.						
	En-cours de production						
	Produits finis						
	Marchandises						
	Avances et acomptes versés sur commandes						
	Créances (2) :						
	Créances Clients et Comptes rattachés	190 128.73	1 000.00	189 128.73	132 910.78	56 217.95	42.30
	Autres créances	53 526.57		53 526.57	172 091.40	-118 564.83	-68.90
	Charges constatées d'avance	7 303.30		7 303.30	5 584.74	1 718.56	30.77
	Capital souscrit appelé, non versé						
	Valeurs mobilières de placement :						
	Actions propres						
	Autres titres						
	Instruments fi. à terme et jetons détenus						
	Disponibilités	22 331.85		22 331.85	4 410.15	17 921.70	406.37
	Total de l'actif circulant (IV)	273 290.45	1 000.00	272 290.45	314 997.07	-42 706.62	-13.56
	Frais d'émission des emprunts (V)						
	Primes de remboursement des emprunts (VI)						
	Écarts de conversion et diff. d'évaluation (VII)						
	TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V+VI+VII)	306 650.67	14 981.82	291 668.85	338 189.99	-46 521.14	-13.76

(1) Dont à moins d'un an 6 330.00
(2) Dont à moins d'un an

BILAN PASSIF

	PASSIF	Exercice N 31/12/2025 12	Exercice N-1 31/12/2024 17	Ecart N / N-1 Euros	Ecart N / N-1 %
CAPITAUX PROPRES	Capital (Dont versé : 139 000)	139 000.00	139 000.00		
	Primes d'émission, de fusion, d'apport				
	Ecarts de réévaluation				
	Ecarts d'équivalence				
	Réserves				
	Réserve légale				
	Réserves statutaires ou contractuelles				
	Réserves réglementées				
	Autres réserves				
	Report à nouveau	-1 944.08		-1 944.08	
	Résultat de l'exercice (Bénéfice ou perte)	-26 678.13	-1 944.08	-24 734.05	NS
	Subventions d'investissement				
	Provisions réglementées				
	Total des capitaux propres (I)	110 377.79	137 055.92	-26 678.13	-19.47
AUTRES FONDS PROPRES	Produit des émissions de titres participatifs				
	Avances conditionnées				
	Total autres fonds propres (I bis)				
PROVISIONS	Provisions pour risques				
	Provisions pour charges				
	Total des provisions (II)				
DETTES (1)	**Dettes financières**				
	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires				
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	315.12	265.67	49.45	18.61
	Emprunts et dettes financières diverses				
	Instruments financiers à terme				
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				
	Dettes d'exploitation				
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	36 429.43	31 976.03	4 453.40	13.93
	Dettes fiscales et sociales	138 176.31	104 327.48	33 848.83	32.44
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Autres dettes	6 370.20	64 564.89	-58 194.69	-90.13
	Produits constatés d'avance				
	Total des dettes (III)	181 291.06	201 134.07	-19 843.01	-9.87
	Ecarts de conversion passif (IV)				
	TOTAL GENERAL DU PASSIF (I+Ibis+II+III+IV)	291 668.85	338 189.99	-46 521.14	-13.76

(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an — 181 291.06 — 201 134.07

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/12/2025 12			Exercice N-1	Ecart N / N-1	
	France	Exportation	Total	31/12/2024 17	Euros	%
Produits d'exploitation (1)						
Ventes de marchandises						
Production vendue de biens						
Production vendue de services	915 208.23		915 208.23	609 898.89	305 309.34	50.06
Montant net du chiffre d'affaires	915 208.23		915 208.23	609 898.89	305 309.34	50.06
Production stockée						
Production immobilisée						
Subventions						
Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions				19 848.30	-19 848.30	-100.00
Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles						
Autres produits			154.75	2.01	152.74	NS
Total des Produits d'exploitation (I)			915 362.98	629 749.20	285 613.78	45.35
Charges d'exploitation						
Achats de marchandises						
Variation de stock						
Achats de matières premières et autres approvisionnements						
Variation de stock						
Autres achats et charges externes (1)			144 986.76	158 851.07	-13 864.31	-8.73
Impôts, taxes et versements assimilés			18 325.71	13 419.49	4 906.22	36.56
Salaires			648 721.76	478 851.27	169 870.49	35.47
Cotisations sociales			122 553.91	98 520.93	24 032.98	24.39
Dotations aux amortissements et aux dépréciations						
Sur immobilisations : dotations aux amortissements			6 139.52	7 842.30	-1 702.78	-21.71
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations						
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations			1 000.00		1 000.00	
Dotations aux provisions						
Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées						
Autres charges			4.02	13.85	-9.83	-70.97
Total des Charges d'exploitation (II)			941 731.68	757 498.91	184 232.77	24.32
1 RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)			-26 368.70	-127 749.71	101 381.01	79.36
Quote-part de résultat sur opérations faites en commun :						
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)						
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)						

(1) Y compris : Redevance de crédit bail mobilier
: Redevance de crédit bail immobilier

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/12/2025 12	Exercice N-1 31/12/2024 17	Ecart N / N-1 Euros	Ecart N / N-1 %
Produits financiers				
De participation (2)				
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (2)				
Autres intérêts et produits assimilés (2)		805.63	-805.63	-100.00
Reprises sur dépréciations et provisions				
Différences positives de change				
Produits des cessions d'immobilisations financières				
Produits nets sur cessions de VMP et d'instruments de trésorerie				
Total des produits financiers (V)		805.63	-805.63	-100.00
Charges financieres				
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions				
Intérêts et charges assimilées (3)	309.43		309.43	
Différences négatives de change				
Valeurs comptables des immobilisations financières cédées				
Charges nettes sur cessions de VMP et d'instruments de trésorerie				
Total des charges financières (VI)	309.43		309.43	
2. RESULTAT FINANCIER (V-VI)	-309.43	805.63	-1 115.06	-138.41
3. RESULTAT COURANT avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)	-26 678.13	-126 944.08	100 265.95	78.98
Produits exceptionnels (VII)		125 000.00	-125 000.00	-100.00
Charges exceptionnelles (VIII)				
4. RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)		125 000.00	-125 000.00	-100.00
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)				
Impôts sur les bénéfices (X)				
Total des produits (I+III+V+VII)	915 362.98	755 554.83	159 808.15	21.15
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	942 041.11	757 498.91	184 542.20	24.36
5. Bénéfice ou perte (total des produits - total des charges)	-26 678.13	-1 944.08	-24 734.05	NS

(2) Dont produits concernant les entreprises liées
(3) Dont intérêts concernant les entreprises liées

SAS ABALONE TT SAINT MALO

14 B RUE DE SAINT MALO

35430 SAINT JOUAN DES GUERETS

ANNEXE DU 01/01/2025 AU 31/12/2025

CECOM Experts-comptables
ZA LA CROIX CARREE

50180 AGNEAUX

SAS ABALONE TT SAINT MALO
35430 SAINT JOUAN DES GUERETS

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

- PRINCIPES GÉNÉRAUX -

(Art. 831-1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2022-06 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Dérogations

L'entité ne déroge pas aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La durée de l'exercice comptable est de 12 mois.
La date de clôture de l'exercice est le 31/12/2025

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

Liste des principales méthodes

- Les engagements en matière de pensions, de compléments de retraite, d'indemnités et versements similaires font l'objet d'une **information dans l'annexe**, conformément aux dispositions applicables.

- La durée d'usage est utilisée pour déterminer le plan d'amortissement des immobilisations incorporelles et corporelles, conformément à l'article **214-13 du PCG**.

Événements post-clôture

Néant

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

Informations significatives

La société est filiale de la SAS ABALONE FRANCE. Le groupe est soumis au régime fiscal des groupes de sociétés défini à l'article 223A du Code Général des Impôts.

Au cours de l'exercice clos le 31/12/2024, la SAS ABALONE France a consenti une subvention d'équilibre à hauteur de 125 000 euros.

Cette subvention est assortie d'une clause de retour à meilleur fortune définie de la manière suivante :
Le retour à meilleure fortune sera constaté dès lors que le résultat de la société ABALONE TT SAINT MALO deviendra bénéficiaire tout en garantissant le maintien des capitaux propres à un montant au moins égal à celui du capital social, dans la limite annuelle de 50% du résultat d'exploitation.
Une somme égale à l'excédent constaté sera alors affectée directement au compte créditeur du créancier, en proportion de sa créance par rapport au total de l'abandon, ceci chaque année et jusqu'à apurement complet de l'abandon.

- CHANGEMENTS COMPTABLES -

(Art. 831-2)

Changement de réglementation comptable

A compter de l'exercice ouvert le 1er janvier 2025, notre société a appliqué pour la première fois le règlement ANC 2022 06 relatif à la modernisation des états financiers.

L'application de ces règlements constitue un changement de méthode comptable imposé par un changement de réglementation au sens des articles 122 1 et 831 3 du Plan Comptable Général. Ce changement est appliqué de manière prospective.

Les principales modifications concernent :
- la nouvelle définition du résultat exceptionnel ;
- la suppression de la technique du transfert de charges ;
- la création / modification de comptes du plan comptable général ;
- l'introduction de nouveaux modèles de bilans, comptes de résultat et tableaux normés en annexe.

Conformément à l'article 27 du règlement, les postes de N 1 ont été reclassés uniquement aux fins de présentation, afin de permettre leur comparabilité avec les nouveaux modèles. Aucun retraitement n'a été effectué sur le résultat exceptionnel ni sur les transferts de charges de l'exercice N 1.

L'application du règlement ANC 2022 06 génère les impacts suivants sur les postes du bilan et du compte de résultat de l'exercice N : voir état en fin d'annexe

SAS ABALONE TT SAINT MALO
35430 SAINT JOUAN DES GUERETS

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

Changement de méthode à l'initiative de l'entité

Néant

Changement d'estimation

Néant

Correction d'erreurs

Néant

- MOUVEMENTS IMMOBILISATIONS, AMORTISSEMENTS ET DÉPRÉCIATIONS -

(Art. 832-1)

Etat des immobilisations

	Montant brut à l'ouverture de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Montant brut à la clôture de l'exercice
Immobilisations incorporelles				
Concessions et droits similaires, brevets, licences, marques	4 024			4 024
Immobilisations corporelles				
Installations générales, agencements, aménagements divers	7 936			7 936
Matériel de bureau et matériel informatique	8 985			8 985
Mobilier	6 084			6 084
Immobilisations financières				
Autres immobilisations financières	4 005	2 325		6 330
TOTAL GENERAL	31 035	2 325		33 360

SAS ABALONE TT SAINT MALO
35430 SAINT JOUAN DES GUERETS

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

Etat des amortissements

	Amortissements cumulés à l'ouverture de l'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions	Amortissements cumulés à la clôture de l'exercice
Immobilisations incorporelles				
Concessions et droits similaires, brevets, licences, marques	1 790	1 341		3 131
Immobilisations corporelles				
Installations générales, agencements, aménagements divers	1 860	1 432		3 291
Matériel de bureau et matériel informatique	3 428	2 758		6 186
Mobilier	765	608		1 374
TOTAL GENERAL	7 842	6 140		13 982

	Durée d'utilisation ou taux d'amortissement	Mode d'amortissement
Frais d'établissement	5 ans	Linéaire
Immobilisations incorporelles		
Frais de développement	5 ans	Linéaire
Concessions et droits similaires, brevets, licences, marques	5 à 10 ans	Linéaire
Droit au bail		Non amortissable
Fonds commercial	10 ans	Linéaire
Autres immobilisations incorporelles	5 à 10 ans	Linéaire
Immobilisations corporelles		
Terrains		Non amortissable
Agencements et aménagements de terrains	10 à 20 ans	Linéaire
Constructions	20 à 50 ans	Linéaire
Constructions sur sol d'autru	10 à 30 ans	Linéaire
Installations techniques, matériels et outillages industriels	5 à 10 ans	Linéaire
Installations générales, agencements, aménagements divers	4 à 5 ans	Linéaire
Matériel de transport	3 à 5 ans	Linéaire
Matériel de bureau et matériel informatique	5 à 10 ans	Linéaire
Mobilier	5 à 10 ans	Linéaire

Etat des dépréciations

	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Sur immobilisations incorporelles					
Sur immobilisations corporelles					
Sur titres mises en équivalence					
Sur titres de participation					
Sur autres immobilisations financières					
Sur stocks et en cours					
Sur comptes clients		1 000			1 000
Autres provisions pour dépréciation					
TOTAL		1 000			1 000

SAS ABALONE TT SAINT MALO
35430 SAINT JOUAN DES GUERETS

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

- ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE -

(Art. 832-9)

Etat des échéances des créances

	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Prêts	3 180	3 180	
Autres immobilisations financières	3 150	3 150	
Clients douteux ou litigieux	21 631	21 631	
Autres créances clients	168 498	168 498	
Taxe sur la valeur ajoutée	4 170	4 170	
Groupe et associés	12 483	12 483	
Débiteurs divers	36 874	36 874	
Charges constatées d'avance	7 303	7 303	
TOTAL	257 289	257 289	
Montant des prêts accordés en cours d'exercice	2 325		

- CAPITAUX PROPRES -

(Art. 832-11)

Actions et parts sociales émises pendant l'exercice

Actions / parts sociales	Valeurs nominales en euros	Nombre à l'ouverture de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Nombre à la clôture de l'exercice
ACTIONS	10.00		13 900		13 900

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

Tableau de variation des capitaux propres

	Montant à l'ouverture de l'exercice	Affectation du résultat de l'exercice N-1	Distribution de dividendes	Augmentation de capital
Capital	139 000			
Report à nouveau		-1 944		
Résultat de l'exercice	-1 944			
Total des capitaux propres	137 056	-1 944		

	Réduction de capital	Résultat de l'exercice	Autres (à préciser)	Montant à la clôture de l'exercice
Capital				139 000
Report à nouveau				-1 944
Résultat de l'exercice				-26 678
Total des capitaux propres				110 378

- PROVISIONS ET PASSIFS ÉVENTUELS -

(Art. 832-13)

Provisions

SAS ABALONE TT SAINT MALO
35430 SAINT JOUAN DES GUERETS

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

- ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES DETTES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE -

(Art. 832-15)

État des échéances des dettes à la clôture de l'exercice

	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes ets crédit à 1 an maximum à l'origine	315	315		
Fournisseurs et comptes rattachés	36 429	36 429		
Personnel et comptes rattachés	57 870	57 870		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	20 256	20 256		
Taxe sur la valeur ajoutée	52 051	52 051		
Autres impôts taxes et assimilés	7 999	7 999		
Autres dettes	6 370	6 370		
TOTAL	181 291	181 291		

- PRÉCISIONS RELATIVES À CERTAINS ÉLÉMENTS -

(Art. 832-19)

Produits à recevoir

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Autres créances	35 088
TOTAL	35 088

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	315
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	6 252
Dettes fiscales et sociales	36 991
Autres dettes	6 370
TOTAL	49 929

SAS ABALONE TT SAINT MALO
35430 SAINT JOUAN DES GUERETS

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

- HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES -

(Art. 832-20)

1. Honoraires des commissaires aux comptes certifiant les comptes

	Commissaire aux comptes 1	Commissaire aux comptes 2
Honoraires afférents à la certification des comptes	3 602	
TOTAL	3 602	

- AVANCES, CRÉDITS ET ENGAGEMENTS -

(Art. 835-1)

Engagement en matière de pensions et retraites

La société n'a signé aucun accord particulier en matière d'engagements de retraite.
Ces derniers se limitent donc à l'indemnité conventionnelle de départ à la retraite.
Aucune provision pour charge n'a été comptabilisée au titre de cet exercice.

- ENGAGEMENTS HORS BILAN DONNÉS ET REÇUS -

(Art. 836-1)

Engagements reçus :
Garantie financière EULER : 148 475 €

Abalone TT Saint Malo

en €	31/12/2025	(A)	(B)	(C)	(D)	(E)	(F)	(G)	(H)	(I)	31/12/25 Pro-forma
Production vendue de services	915 208		- 8 193								907 015
Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions	-	1 731	8 193	152					-		10 076
Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles	-				-						-
Autres produits	155			- 152			-				3
Autres achats et charges externes	- 144 987							-			-144 987
Charges sociales	- 120 823	- 1 731									-122 554
Dotations aux provisions	- 1 000									-	-1 000
Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées	-					-					-
Autres charges	- 4							-			-4
1. RESULTAT D'EXPLOITATION (I -II)	**- 26 369**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-26 369**
2. RESULTAT FINANCIER (V - VI)	**- 309**										**-309**
3. RESULTAT COURANT avant impôts (I - II + III - IV + V - VI)	**- 26 678**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-26 678**
Produits exceptionnels (VII)	-				-		-		-		-
Charges exceptionnelles (VIII)	-					-		-		-	-
4. RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII – VIII)	**-**	-	-	-	-	-	-	-	-	-	**-**
	-										

(A) Transfert de charges d'exploitation relatif à des remboursements reçus en compensation de charges de personnel
(B) Transfert de charges d'exploitation relatif à des refacturations
(C) Transfert de charges d'exploitation relatif à des remboursements d'assurance
(D) Produits de cession d'immobilisations corporelles
(E) VNC des immobilisations corporelles cédées
(F) Produits de gestion antérieurements classés en exceptionnel, passés en exploitation
(G) Charges de gestion antérieurements classées en exceptionnel, passées en exploitation
(H) Reprises de provisions antérieurement classées en exceptionnelles, passées en exploitation
(I) Dotations aux provisions antérieurement classées en exceptionnelles, passées en exploitation